

Côté pratique...

**J'ai obtenu mon
Certificat de fin de 1^{er} cycle**

- Je vais intégrer le 2^{ème} cycle

Je rentre en 2^{ème} cycle

Durée : 3 à 5 ans

- A l'issue de ce cycle : je présente le
Brevet d'Etudes Musicales

**J'ai obtenu mon
Brevet d'Etudes Musicales**

- Je vais intégrer le 3^{ème} cycle

**Je suis
en
2^{ème} cycle**



La durée hebdomadaire de mon cours d'instrument est de 30 minutes en 1^{ère} et 2^{ème} année et de 45 minutes après avoir validé l'évaluation de milieu de cycle.

La durée hebdomadaire de mon cours de Formation Musicale (FM) est d'1h45 dont 30 minutes de chorale.

Les élèves qui participent à un ensemble ou à un orchestre peuvent être dispensés de chorale.

Quel sera mon parcours ?

Le 2^{ème} cycle a une durée de 3 à 5 ans :

ANNEE	NIVEAU		PARTICIPATION
	instrument	F.M	
1 ^{ère}	2C1A	2C2A	1 mini concert
2 ^{ème}	2C2A	2C3A	Évaluation milieu de cycle
3 ^{ème}	2C3A	2C4A	U.V. musique de chambre et U.V. Formation Musicale
4 ^{ème}	2C4A		U.V. dominante instrumentale à l'UCEM 78
5 ^{ème}	2C5A		

Le B.E.M., c'est quoi ?

Il s'agit du Brevet d'Études Musicales.

Délivré par les établissements spécialisés d'enseignement artistique français (Conservatoire à Rayonnement Régional, Départemental, Intercommunal et Communal), le Brevet d'Études Musicales valide un ensemble de compétences précises ayant été acquises pendant le cycle et permettant à l'élève de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome.

Ce Brevet marque une étape importante du cursus et est attribué à l'issue du cycle après validation des 3 Unités de Valeur (U.V.) qui le composent.

Quelles sont ces Unités de Valeur (U.V.) ?

1. l'U.V. de musique de chambre
2. l'U.V. de Formation Musicale (FM)
3. l'U.V. de dominante instrumentale UCEM 78

1. En quoi consiste mon U.V. de musique de chambre ?

Je présente à l'examen un programme de musique de chambre.

Les pratiques collectives occupent une place centrale dans mon parcours de formation. Ma participation et mon assiduité aux différents orchestres et ensembles du Conservatoire seront prises en compte dans l'évaluation globale de mon U.V. de musique de chambre.

2. En quoi consiste mon U.V. de Formation Musicale (FM) ?

Mon U.V. de FM est un examen en deux parties :

1. Écrit : dictée, écoute/commentaire et théorie
2. Oral : lecture de notes, lecture de rythmes et chant

A noter : l'obtention de l'U.V. de Formation Musicale en 2^{ème} cycle conclut la scolarité dans cette discipline.

3. En quoi consiste mon U.V. de dominante instrumentale ?

Visant à faire se rencontrer les élèves du département autour d'un programme commun, je me présente aux évaluations départementales organisées par le réseau UCEM 78 (Union des Conservatoires et des Écoles de Musique des Yvelines).

Encadrées par des jurys professionnels diplômés, les évaluations départementales déterminent une récompense d'Unité de Valeur instrumentale qui est ensuite intégrée par le Conservatoire pour valider mon U.V. de dominante instrumentale.

Les pratiques collectives, quand ?

ENSEMBLE	JOUR	HORAIRE
Orchestre symphonique	Mercredi	19h à 20h30
Harmonie	Mercredi	19h à 20h30
Ensemble vocal	Jour à confirmer	
Musique de chambre	Voir avec mon professeur d'instrument	
Atelier jazz	Voir avec professeur de jazz	
Ensembles de guitares	Voir avec mon professeur d'instrument	

Une fois mon diplôme en poche ?

Mon Brevet d'Études Musicales me permet d'intégrer le 3^{ème} cycle.